

# « Habiter Mieux »

Des Aides pour améliorer la performance thermique de votre logement  
*Programme piloté par le Conseil Départemental*



L'opération « Habiter Mieux » est un dispositif national qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de l'État «des investissements d'avenir».

**Le Conseil Départemental a souhaité s'y associer au travers d'un Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique sur le département.**

## PRINCIPE

Apporter une aide financière aux propriétaires qui réalisent des travaux sur leur résidence principale (logement de plus de 15 ans) permettant une baisse de la consommation énergétique d'au moins 25%.

## BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires occupants à revenus modestes qui bénéficient des aides de l'Anah pour des travaux d'amélioration de leur logement (travaux d'amélioration de l'habitat, réhabilitation lourde pour le traitement de l'habitat indigne).

## ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

- Ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu les différents accords de financement.
- Faire réaliser des travaux par des entreprises permettant un gain de consommation énergétique d'au moins 25%.

## TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

- Changement de chaudière
- Changement des menuiseries extérieures
- Isolation des combles
- Pose d'une ventilation mécanique contrôlée...

## SUBVENTIONS

- ANAH
- Communautés de Communes
- Département
- Caisses de retraite

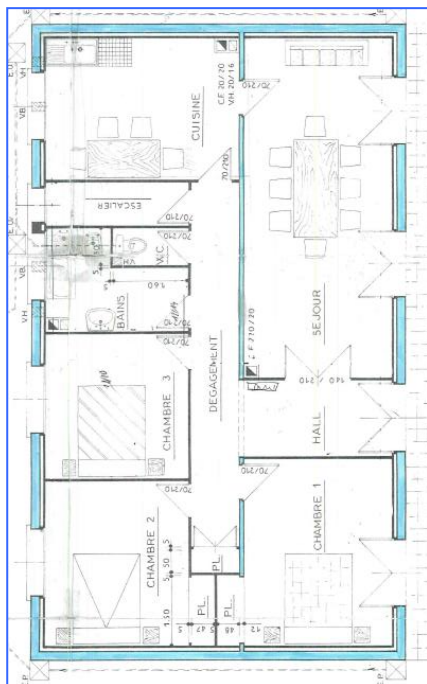
## CETTE AIDE N'EST PAS CUMULABLE AVEC :

- le prêt à taux zéro acquisition travaux.
- Des certificats d'Économie d'Énergie déjà obtenus pour ce logement (isolation des combles à 1 €, bons d'achats grandes surfaces).

## PRÊTS SPÉCIFIQUES

- CAF
- MSA





## EXEMPLE D'OPÉRATION

### Description et état du logement :

- ↳ Maison sur sous-sol des années 1970,
- ↳ Chaudière fuel très ancienne,
- ↳ Menuiseries simple vitrage,
- ↳ Isolation ancienne des combles.

### Projet envisagé :

- ↳ Pose d'une chaudière à condensation,
- ↳ Installation d'une régulation,
- ↳ Isolation des combles Laine de roche 240mm (R6),
- ↳ Remplacement des menuiseries PVC 4/16/4 Argon.

### Exemples de plans de financement

#### *ressources très modestes :*

<b>Montant des travaux TTC</b>	<b>25 000 €</b>
<b>Financement travaux</b>	
Subv. Anah (50 %)	10 000 €
Alloc. Solidarité Écologique (10 %)	2 000 €
Subv. Conseil Départemental (15 %)	3 000 €
<b>Total des aides travaux</b>	<b>15 000 €</b>
<b>Apport personnel</b>	<b>10 000 €</b>

#### *ressources modestes :*

<b>Montant des travaux TTC</b>	<b>25 000 €</b>
<b>Financement travaux</b>	
Subv. Anah (35 %)	7 000 €
Alloc. Solidarité Écologique (10 %) plafonnée à 1 600 €	1 600 €
<b>Total des aides travaux</b>	<b>8 600 €</b>
<b>Apport personnel</b>	<b>16 400 €</b>

Les subventions sont calculées sur un montant HT des travaux d'amélioration thermique, dans la limite de 20 000 € HT de travaux.

Les Communautés de Communes peuvent éventuellement participer.

Ces subventions sont susceptibles d'être modifiées.



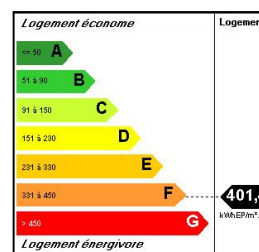
## CONDITIONS DE RESSOURCES

### Revenu fiscal de référence 2016 à ne pas dépasser :

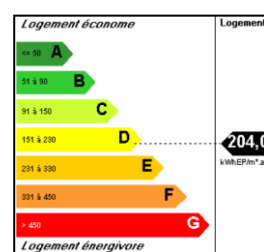
Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence	
	Très modeste	Modeste
1	14 508 €	18 598 €
2	21 217 €	27 200 €
3	25 517 €	32 710 €
4	29 809 €	38 215 €
5	34 121 €	43 752 €
6	38 422 €	49 262 €
7	42 723 €	54 772 €
Par personne supplémentaire	4 301 €	5 510 €

## GAIN ÉNERGÉTIQUE

### Avant



### Après



49 %

## UNE RÈGLE IMPÉRIEUSE

Et commune à toutes les demandes :

**Les travaux ne doivent en aucun cas commencer avant l'obtention de l'accord du ou des organismes sollicités.**

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

05-45-95-62-02

contact.charente@solihha.fr



WWW.QUALICERT.FR